

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/VNM/11/Rev.1
5 décembre 2001

(01-6198)

Groupe de travail de
l'accession du Viet Nam

Original: anglais

ACCESSION DU VIET NAM

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord SPS en 2002 et 2003

Révision

Le gouvernement de la République socialiste du Viet Nam a communiqué le plan d'action révisé suivant pour la mise en œuvre de l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, en demandant qu'il soit distribué aux membres du Groupe de travail.

Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord SPS

N°	Situation actuelle	2002-2003
1.	<p>Le Viet Nam a adopté de nouvelles normes et de nouveaux règlements sur la santé animale et la sécurité sanitaire des produits alimentaires, en conformité avec les principes de l'Accord SPS.</p> <p><u>Inspection des végétaux:</u></p> <p>Le Viet Nam a publié l'Ordonnance sur la protection et l'inspection des végétaux, qui a pris effet le 15 février 1993, le Règlement sur la protection et l'inspection des végétaux qui est annexé au Décret n° 92/CP du 27 novembre 1993 et les arrêtés du Ministère de l'agriculture et du développement rural portant application de l'Ordonnance et du Règlement. Ces instruments juridiques sont fondés sur la Convention internationale pour la protection des végétaux, ainsi que sur les disciplines de la CPAP.</p> <p>Le Viet Nam a récemment publié, le 25 juillet 2001, une Ordonnance modifiée sur la protection et l'inspection des végétaux, avec effet le 1^{er} janvier 2002.</p> <p>Le Viet Nam vient de modifier et de publier le 3 avril 2000, les normes vietnamiennes concernant l'inspection des végétaux – termes et définitions (TCVN 3937-2000).</p> <p><u>Inspection des animaux:</u></p> <p>Le Viet Nam a publié l'Ordonnance sur la médecine vétérinaire, qui a pris effet le 15 février 1993, le Décret n° 93/CP du 27 novembre 1993 portant application de cette ordonnance, le Règlement sur la protection et l'inspection des animaux, annexé au Décret n° 93/CP, et les Arrêtés n° 389 NN-TY/QD et 607 NN-TY/QD qui précisent les modalités d'application de l'Ordonnance.</p> <p><u>Inspection des marchandises (aliments et produits alimentaires):</u></p> <p>Le Viet Nam a publié le Décret n° 41/1998/ND-CP qui régit l'inspection sanitaire à la frontière. Ce règlement s'inspire du Règlement de l'OMS sur l'inspection sanitaire internationale.</p> <p>Le Viet Nam élabore actuellement une ordonnance sur les aliments et produits alimentaires qui doit être soumise au Comité permanent de l'Assemblée nationale pour approbation.</p>	<p>Le Viet Nam modifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p> <p>Le Viet Nam envisagera de modifier le Règlement sur l'inspection des végétaux pour donner effet à l'Ordonnance modifiée sur la protection et l'inspection des végétaux afin d'assurer la conformité avec les normes internationales.</p> <p>Le Viet Nam édictera des normes vietnamiennes en matière d'inspection des végétaux, sur la base des normes internationales en vigueur.</p> <p>Le Viet Nam élaborera et publiera une Ordonnance modifiée sur la médecine vétérinaire et les règlements portant application de cette ordonnance, comprenant notamment les procédés techniques et les procédures d'inspection vétérinaires.</p> <p>L'ordonnance sur les aliments et les produits alimentaires sera approuvée</p>
2.	<p><u>Transparence:</u> Le Viet Nam veille à ce que ses obligations de transparence soient observées en permanence (conformément à l'article 7 et à l'annexe B de l'Accord SPS et au document G/SPS/7).</p> <p>Le Viet Nam n'a pas encore mis en place de point d'information chargé de fournir des renseignements sur les inspections SPS.</p>	<p>Le Viet Nam notifiera dès que possible aux Membres de l'OMC quel est le point d'information chargé de fournir des informations en matière d'inspection sanitaire et phytosanitaire.</p>

N°	Situation actuelle	2002-2003
3.	<p><u>Nécessité</u>: Les mesures d'inspection ne sont appliquées au Viet Nam que dans la mesure nécessaire pour protéger les personnes, les animaux et les végétaux contre des agents contaminants qui n'existaient pas auparavant ou qui sont apparus dans des zones limitées (conformément à l'article 2:2 de l'Accord SPS).</p>	<p>Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p> <p>Le Viet Nam mettra en place le niveau de protection correspondant aux mesures d'inspection en vigueur.</p>
4.	<p><u>Règlements fondés sur des preuves scientifiques</u>: Le Viet Nam se conforme pleinement à son obligation au titre de l'Accord d'adopter des règlements fondés sur des preuves scientifiques en vue de régir la santé des animaux et des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires (conformément aux articles 2:2, 3:3 et 5:2 de l'Accord SPS).</p> <p>En ce qui concerne les produits contenant des organismes génétiquement modifiés (OGM): le Viet Nam devrait formuler des normes obligatoires pour les produits faisant appel à la technologie des OGM, sur la base de preuves précises, ou des normes en matière d'étiquetage imposant de faire figurer la mention "produit contenant des OGM" sur les produits concernés.</p>	<p>Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p> <p>Le Viet Nam élabore un règlement sur la gestion sanitaire des organismes génétiquement modifiés et des produits qui en contiennent.</p>
5.	<p><u>Harmonisation</u>: Le Viet Nam établit les mesures SPS sur la base des normes, directives et recommandations internationales (conformément à l'article 3:1, 3:3 et 3:4 de l'Accord SPS).</p> <p><u>Inspection des végétaux</u>:</p> <p>Le Viet Nam réexamine actuellement sa législation en matière d'inspection des végétaux, au regard de l'Accord SPS, de la Convention internationale sur la protection des végétaux et autres normes internationales, afin d'harmoniser les mesures d'inspection des végétaux de l'ANASE et de l'OMC et de faciliter ainsi le commerce international.</p> <p><u>Inspection des animaux</u>:</p> <p>Les mesures et normes d'inspection vétérinaire des animaux et des produits animaux du Viet Nam sont établies en fonction de la situation de la production au Viet Nam et en accord avec les règlements d'autres organisations internationales telles que le CODEX, l'OIE, et l'ANASE.</p> <p>Le Viet Nam a conclu des accords sur l'inspection des animaux et produits animaux avec les États-Unis, l'Argentine, les Pays-Bas, la France, la Russie, etc.</p>	<p>Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p> <p>Le Viet Nam, ainsi que ses partenaires de l'ANASE, travaillent actuellement à l'harmonisation des mesures d'inspection des végétaux pour les dix premiers types de produits agricoles.</p> <p>Le Viet Nam établira des mesures concernant le commerce des animaux et des normes vétérinaires, en tenant compte de l'Ordonnance sur la médecine vétérinaire et de la situation au Viet Nam ainsi que des règlements de l'OIE, du CODEX et de l'ANASE.</p> <p>Le Viet Nam conclura des accords avec d'autres pays comme la Corée, la Mongolie, etc.</p>

N°	Situation actuelle	2002-2003
6.	<p><u>Équivalence</u>: Le Viet Nam s'engage à accepter les mesures SPS d'autres pays, s'il est prouvé que ces mesures assurent le même niveau de protection que celui qui est exigé par le Viet Nam (conformément à l'article 4 de l'Accord SPS).</p> <p><u>Inspection des végétaux</u>:</p> <p>Le Viet Nam reconnaît le certificat d'inspection des végétaux délivré par d'autres pays, si ce certificat suit la forme indiquée dans la Convention internationale sur la protection des végétaux telle que modifiée en 1997.</p> <p><u>Inspection des animaux</u>:</p> <p>Le Viet Nam a réuni un ensemble de données et d'informations professionnelles sur l'inspection des animaux en rapport avec l'Accord SPS.</p>	<p>Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p>
7.	<p><u>Évaluation des risques</u>: Les mesures d'inspection SPS sont appliquées de manière uniforme, depuis le gouvernement central jusqu'au niveau local, en tenant compte des données scientifiques et des normes internationales (voir l'article 5:1, 5:2 et 5:3 de l'Accord SPS).</p> <p>Le Viet Nam rencontre actuellement de nombreuses difficultés pour ce qui est du programme d'analyse des risques. Il recherche à l'heure actuelle une aide en matière de formation, ainsi que des experts dans le domaine de la formation à l'analyse des risques.</p>	<p>Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p> <p>Le Viet Nam souhaiterait recevoir le soutien et l'aide d'organisations internationales en matière de formation à l'analyse des risques.</p>
8.	<p><u>Conditions régionales</u>: Le Viet Nam se conformera aux obligations découlant de l'Accord en tenant compte des caractéristiques régionales suivantes: niveau actuel de l'épidémie, existence d'un programme de lutte et de prévention, critères ou instructions appropriés édictés par les organismes internationaux compétents (conformément à l'article 6 et à l'annexe A.6 et A.7 de l'Accord SPS).</p> <p>Le Viet Nam est un membre à part entière de la Commission phytosanitaire pour l'Asie et le Pacifique (CPAP), organisation régionale de la FAO. Le Viet Nam participe aussi activement au processus d'harmonisation des mesures d'inspection des végétaux de l'ANASE, pour la mise en œuvre dans le cadre de la Zone de libre-échange de l'ANASE (ZLEA).</p>	<p>Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p>
9.	<p><u>Non-discrimination</u>: Le Viet Nam veille à ce que ses mesures SPS n'établissent pas de discrimination arbitraire ou injustifiée entre des membres qui sont dans la même situation, ou entre les fournisseurs nationaux et étrangers. Les mesures SPS ne doivent pas être appliquées de façon à constituer une restriction déguisée au commerce international (conformément à l'article 2:3 et à l'annexe C.1 a) et d) de l'Accord SPS).</p> <p>Les règles en matière de contrôle vétérinaire applicables aux animaux importés au Viet Nam se fondent sur les normes d'organisations internationales telles que le CODEX, l'OIE et l'ANASE. Elles ne constituent pas une restriction injustifiée au commerce.</p>	<p>Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.</p> <p>Le Viet Nam continuera à s'efforcer de prouver le bien-fondé de ses mesures d'inspection et il souhaite collaborer davantage avec les autres Membres dans ce domaine.</p>

N°	Situation actuelle	2002-2003
10.	<u>Procédures de contrôle, d'inspection et d'homologation</u> : Le Viet Nam se conforme pleinement à son obligation, au titre de l'Accord, de veiller à ce que ses procédures de contrôle et d'inspection, y compris les systèmes d'homologation de l'utilisation des mesures SPS, soient conformes à l'Accord SPS (conformément à l'article 8 et à l'annexe C).	Le Viet Nam notifiera intégralement les dernières modifications aux Membres de l'OMC.